



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 15 MARS 2023

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 15 mars 2023 à 14h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	08	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	02	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-France BRUGEL

DELIBERATION N°6

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DE SON SUPPLÉANT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE GÉRÉES PAS LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Le Conseil d'administration du CCAS du 14 décembre 2021 a approuvé la création du Conseil de la Vie Sociale (CVS) des Résidences Autonomie de Joinville-le-Pont.

Je vous rappelle que le CVS est une instance consultative permettant l'expression des besoins des résidents et de leur famille, en organisant formellement le dialogue entre ces derniers et le CCAS. Par la création de ce Conseil de la Vie Sociale, le CCAS entend donc promouvoir l'expression des usagers et leur participation à la vie des résidences autonomie de la commune et favoriser l'exercice de leur citoyenneté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces établissements.

Le CVS, en effet, donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement des résidences autonomie et il est obligatoirement consulté pour l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il se réunit au moins 3 fois par an, sur convocation de son président, qui est un représentant des résidents ou des familles.

Le CVS s'est doté d'un Règlement intérieur, qui a été modifié lors de la séance du CVS du 7 décembre 2022, en application du décret n°2022-688 du 25/04/2022.

Le Conseil d'administration du CCAS du 2 février 2022 avait désigné son représentant titulaire au CVS et le suppléant de ce dernier: Monsieur Jérôme TAGNON avait été désigné comme titulaire et Madame Chantal DURAND comme suppléante. Monsieur Jérôme TAGNON n'étant plus membre du Conseil d'administration du CCAS, il convient de désigner le nouveau représentant du CCAS au CVS et son suppléant.

Pour ce faire, il vous est demandé :

- De déclarer votre candidature (en tant que titulaire ou suppléant) pour représenter le Conseil d'administration du CCAS au CVS ;
- D'accepter de voter à main levée ;
- De constater le résultat du scrutin ;
- De déclarer en conséquence le représentant du CCAS au CVS et son suppléant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Article 1 : procède à l'élection du représentant du CCAS au Conseil de la Vie Sociale des Résidences Autonomie de Joinville-le-Pont et de son suppléant

Article 2 : désigne en conséquence Madame Chantal DURAND comme représentant titulaire du CCAS au Conseil de la Vie Sociale des Résidences Autonomie de Joinville-le-Pont et Madame Chantal ALLAIN comme son suppléant

Article 3 : autorise le Président du CCAS ou le cas échéant le Vice-Président ayant reçu délégation en vertu de l'article R.123-23 du Code de l'action sociale et des familles, ou le Vice-président le cas échéant en vertu de l'article L.123-6 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

Mme Marie-France BRUGEL
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été
publié le : 16 MARS 2023
télétransmis au contrôle de
légalité le : 16 MARS 2023
Fait à Joinville-le-Pont le

16 MARS 2023